

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le 06 DEC. 2018

Le Directeur général de  
l'enseignement et de la recherche

à

Monsieur Jean-Michel FORT  
Président de l'Association des  
Professeurs d'Histoire-Géographie de  
l'Enseignement agricole public

LEGTA de Châteauroux  
Route de Velles  
36000 CHÂTEAURoux

N/Réf : Courrier 149

Objet : Réforme du baccalauréat

Monsieur,

Par courrier, en date du 12 novembre 2018, vous avez appelé mon attention sur la réforme du baccalauréat 2021 et sur la place que l'histoire, la géographie et l'éducation morale et civique (EMC) doivent y tenir. Je tiens à vous assurer toute l'attention que j'accorde à ces disciplines faisant partie intégrante de l'enseignement agricole et dont la contribution est primordiale pour l'épanouissement et la construction des citoyens que nous formons.

Vous soulignez, tout d'abord, l'existence d'enseignements optionnels spécifiques à l'enseignement agricole pour lesquels vous regrettez qu'un bilan qualitatif n'ait pas été dressé. La réforme du baccalauréat 2021 offre une opportunité de refaçonner ces enseignements en mettant en avant les spécificités de l'enseignement agricole.

Les contenus de deux enseignements optionnels vont être, en effet, réécrits. Il s'agit de l'enseignement optionnel de la classe de seconde générale et technologique, Ecologie-Agronomie-Territoire et Développement Durable (EATDD) et de l'enseignement optionnel du cycle terminal, Agronomie-Économie-Territoires (AET) libellé auparavant Écologie, Agronomie, et Territoire (EAT). Leur réécriture est d'autant plus nécessaire que certains de leurs contenus coïncident actuellement avec des contenus des nouveaux programmes des enseignements communs proposés par l'éducation nationale, notamment pour l'EATDD.

.../...